

Date de convocation	
08 /03 /2024	
Date d'affichage	
08/03/2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie du Village en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents : Jean-Claude MARTIN- Florence CARELLO - Isabelle CARDEAU- Jocelyne MAUREL- Didier FRAISSINET- Roland HUTTIER- Dolores PILLARD - Michel LOZANO - Sandrine GAIDON- Lydie CASARA

Pouvoirs : Jonathan PASCUTTO donne pouvoir à Dolores Pillard- Killian FAVRE donne pouvoir à Florence CARELLO – Jean-Paul PITTOLA donne pouvoir à Jean-Claude MARTIN-

Absents: Valerie DADDIO- Stephane FRASCONI

Secrétaire de séance : Florence Carello

Délib : 01_2024

Objet : **Aliénation d'un chemin rural-Lancement d'une enquête publique**

Mes chers collègues,

La commune a été saisie par un tiers d'une demande pour aliéner le chemin cadastré situé sur les parcelles N°329 et 330 dont le plan est joint à la présente délibération.

Ce chemin ne relève d'aucun intérêt général. Cependant, cet avis est donné sous réserve que la commune obtienne l'avis favorable du commissaire enquêteur prévu à l'article L161-10 et R161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Pour respecter cette procédure, Le Conseil Municipal doit désormais se prononcer sur la mise en œuvre d'une enquête publique

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

À l'unanimité,

CONSTATE que ledit chemin ne présente aucun intérêt général pour la commune

DECIDE de lancer la procédure de cession d'un chemin rural prévue à l'article L161-10 et R161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre une enquête publique à ce sujet.

Le Maire,



Jean-Claude MARTIN